

# INSTITUT

## DU DROIT DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE

Propose

### 1 IDFP EXPERTS

REGARDS CROISES AVOCATS / MEDIATEURS  
LA MEDIATION ASSISTEE PAR AVOCATS :  
GUIDE PRATIQUE ET CLES DE REUSSITE DU PROCESSUS

Mardi 28 février 2017 – 17h30/20h

Par

**Anne Marion de CAYEUX,**

Avocat médiateur, Vice-Présidente de l'IDFP

**Carine DENOIT-BENTEUX,**

Avocat médiateur, membre du Conseil National des Barreaux

**Catherine EMMANUEL,**

Médiatrice familiale DE, Formatrice MARD

L'évolution législative promeut la médiation comme processus de résolution des litiges familiaux. La médiation préalable obligatoire à la saisine du Juge aux Affaires Familiales, à peine d'irrecevabilité, est expérimentée dans certaines juridictions.

La réforme du divorce met au premier plan la fonction de l'avocat de la famille comme conseil pacificateur et rédacteur d'acte.

Dans ce contexte, le nombre de médiations assistée par avocats ne peut et ne doit que croître. Avocats et médiateurs ont à travailler de concert à la résolution des crises familiales et à leur contractualisation.

Quel cadre poser au processus de médiation assistée par avocats ? Comment se déroule très concrètement le processus ? Quelle est la fonction de chacun ? Quelle est la plus-value de l'avocat et celle du médiateur ? La négociation et la défense du client y a-t-elle sa place ? ...

Ce colloque sera l'occasion d'un échange interactif des avocats et médiateurs présents.

**La formation sera suivie d'un cocktail**

\*\*\*\*\*

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

- Regards croisés avocats/médiateurs. La médiation assistée par les avocats : Guide pratique et clés de réussite du processus**  
mardi 28 février – 17h30/20h

**Au Conseil National des Barreaux  
22, rue de Londres – Paris 9ème**

Nom, Prénom .....

Cabinet .....

Adresse .....

Tel ..... Mail. ....

**Adhérent IDFP : gratuit  
Non adhérent IDFP : 60€  
Non adhérent moins de 30 ans : 30€  
Elèves avocats : gratuit**

**A retourner à : IDFP – 130 av. de Villiers - 75017 PARIS  
[institut@institut-dfp.com](mailto:institut@institut-dfp.com)  
Chèque à l'ordre de IDFP**

**Travaux validés au titre de la formation professionnelle continue**

**[www.institut-dfp.com](http://www.institut-dfp.com)**

**L'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine.**

Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques

[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)